

Contrat de Partenariat

Article 1 :

Ce contrat est établi entre d'une part l'association «ENTR4ID'38» dont le siège social est au 222 route de Viriville 38270 MARCOLLIN désigné par le parrainé et d'autre part,

« » désigné par le sponsor.

Article 2 :

Le parrainé s'engage par le présent contrat à promouvoir l'enseigne du sponsor, auprès du public de manière précisée dans l'article 4, et ce pour une durée de un (1) AN à compter du 01 Septembre 2014.

Article 3 :

Le présent contrat est prévu sur la base :

- D'un partenariat financier à la hauteur de..... (Écrire en lettres)

- D'un mécénat en matériel apporté par le sponsor.

Article 4 :

Le parrainé s'engage à mettre des encarts publicitaires aux couleurs du partenaire sur la Renault 4L. Le sponsor devient ainsi un partenaire officiel d'un équipage du 4L Trophy.

Article 5 :

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties de l'une des obligations énoncées dans le présent contrat, celui-ci sera résilié de plein droit huit jours après mise en demeure restée infructueuse.

Fait à.....le...../...../..... en deux exemplaires originaux.

Le parrainé

Pour l'association ENTR4ID'38

M.

« Lu et approuvé »

Le sponsor

Pour.....

M.

« Lu et approuvé »

ENTR4ID'38
222 route de Viville
38270 MARCOLLIN

